



HAL
open science

Licence Psychologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Psychologie. 2015, Université Lumière - Lyon 2. hceres-02037331

HAL Id: hceres-02037331

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037331v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes



Rapport d'évaluation

Licence Psychologie

- Université Lumière - Lyon 2

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université Lumière - Lyon 2

Établissement(s) cohabilités : /

La mention de licence *Psychologie* de l'Université Lumière Lyon 2 (ULL2) est une formation généraliste de psychologie ayant pour objectif principal la poursuite en master de psychologie, bien que la préprofessionnalisation fasse partie intégrante de la formation et permette une insertion professionnelle rapide en dehors des métiers de la psychologie. Sa structure en majeure et complémentaire permet une spécialisation progressive puisque les étudiants peuvent suivre des enseignements d'ouverture en L1. La L3 comprend une UE à choix et un stage (Terrains et Recherches) respectant ainsi un début de spécialisation. Au total, les étudiants y suivent 1206 heures d'enseignement en présentiel (408 en L1, 441 en L2 et 357 en L3).

Avis du comité d'experts

La licence de psychologie est orientée vers deux objectifs principaux : professionnaliser les étudiants afin qu'ils puissent entrer dans la vie active dès la fin du cursus et préparer les étudiants au master de psychologie nécessaire pour exercer en tant que psychologue. Le cursus se veut donc à la fois généraliste, pratique et professionnalisant et est organisé de manière à intégrer ces approches : les unités d'enseignement fondamentales initient l'étudiant aux sous-disciplines et champs d'applications de la psychologie, plusieurs enseignements méthodologiques et appliqués sont proposés et, en fin de cursus, les étudiants effectuent un stage professionnalisant supervisé, obligatoire et étayé par des UE de préprofessionnalisation. Elle comporte des enseignements dans les principales sous-disciplines de la psychologie que sont la psychologie cognitive, clinique, sociale et du développement. Elle forme également les étudiants à la psychobiologie, aux neurosciences, aux statistiques, à la méthodologie et aux langues vivantes. Elle est donc de facture assez classique. Il est toutefois dommage de n'avoir aucun détail sur le contenu des enseignements : ainsi, on sait par exemple que les étudiants font de la psychologie cognitive à chaque année du cursus mais on ignore s'ils y voient ce qui concerne plutôt les processus attentionnels, la mémoire, le langage... De même, on ne sait rien de leur apprentissage de la psychométrie (qui formellement, ne fait partie d'aucune des disciplines énoncées) ou de celui de l'éthique et de la déontologie. Bref, il est difficile de se faire une idée des contenus pédagogiques.

La licence de *Psychologie* s'appuie essentiellement sur quatre unités de recherche : le centre de recherche en psychopathologie et psychologie clinique (CRPPC, EA 653), le groupe de recherche en psychologie sociale (GRePS, EA 4163), le laboratoire santé-individu-société (SIS, EA 4129) et le laboratoire d'étude des mécanismes cognitifs (EMC, EA 3082). Elle est en convention avec l'Université Catholique de Lyon (UCLy) qui délivre également la licence de psychologie. Cette convention autorise des diplômés de l'UCLy à intégrer le master de *Psychologie* de l'ULL2 en échange de quoi l'Institut de psychologie de l'ULL2 a un droit de regard sur la licence de *Psychologie* de l'UCLy. L'environnement économique est dense, tant dans le domaine hospitalier que dans celui de l'entreprise, permettant ainsi des lieux de stages diversifiés pour les étudiants. La formation est également liée à l'Association Régionale pour la Formation, la recherche et l'innovation en pratiques sociales qui permet des passerelles entre la formation universitaire et des formations pratiques qui requièrent un concours, comme le métier d'éducateur.

L'équipe pédagogique est présentée par année, ce qui rend difficile son appréciation globale. Sauf erreur, elle comprend 60 enseignants-chercheurs de l'établissement (24 PR, 31 MCF et 5 ATER) relevant tous de la section 16. À ceux-là s'ajoutent 2 PAST et un nombre conséquent de professionnels dont les métiers indiqués sont cohérents avec la formation (on y voit notamment une majorité de psychologues). Aucun enseignant relevant de la section 69 (neurosciences) n'est déclaré, ce qui est un peu étonnant pour une licence de psychologie. La licence est dirigée par un responsable de la mention et par un responsable par année de la licence. Elle est également dotée d'une commission

pédagogique qui se réunit une fois par mois pour échanger sur le bon fonctionnement de la formation et éventuellement proposer des innovations. La composition et le fonctionnement de cette commission ne sont pas détaillés.

Les effectifs moyens sur les quatre dernières années sont de 883 en L1 (en baisse), de 1036 en L2 (stables) et de 720 en L3 (en hausse). Il est fort surprenant de constater que les effectifs sont plus importants en L2 qu'en L1. Ce fait n'est ni soulevé ni *a fortiori* commenté dans le dossier. Les taux de réussite sont également assez inhabituels : 58 % en L1 et 70 % en L3, ce qui est correct, en revanche, ils ne sont que de 49 % en L2. Là encore, ce taux n'est pas commenté. Les taux d'abandons sont faibles en L1 puisque plus de 91 % des inscrits se présentent aux examens. Les poursuites d'études sont conformes aux objectifs de la formation puisque la moitié des étudiants diplômés poursuit des études au niveau supérieur, mais aucune donnée n'est fournie concernant l'insertion professionnelle des étudiants qui ne poursuivent pas d'autres études.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>La licence de <i>Psychologie</i> de Lyon 2 s'inscrit clairement dans un paysage universitaire classique alliant transmission de savoirs et de méthodes. Si les enseignant-chercheurs transmettent des compétences liées au domaine de la recherche à travers leur pédagogie particulière, ces compétences ne sont pas mises en avant dans le cursus lui-même. En effet, la recherche est déclarée dans le dossier comme ne concernant pas directement la licence de <i>Psychologie</i>. C'est regrettable. En dehors de la présence d'enseignants-chercheurs, on ignore s'il existe des enseignements liés à la recherche. Même le TER de L3, qui signifie « Terrains et Recherches » semble être plus lié au stage qu'à un travail de recherche. Il est notamment dommage qu'un projet de recherche scientifique (ne serait-ce que bibliographique) ne soit pas développé.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La formation est clairement orientée vers les terrains professionnels. Les étudiants ont le choix parmi 11 TER relevant de 4 champs spécialisés et encadrés par des enseignant-chercheurs. Outre les enseignements de méthodes et techniques, en lien avec la préprofessionnalisation, les étudiants de L3 ont un choix non négligeable d'options professionnalisantes, ainsi qu'un module intitulé « les métiers de la psychologie ». Des temps de sensibilisation aux milieux professionnels sont également prévus.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Outre des stages à l'initiative, possibles en L1 et L2, la licence de <i>Psychologie</i> intègre un stage obligatoire de 25 demi-journées en L3. Les modalités d'encadrement et de validation du stage sont détaillées, comme le sont les lieux de stage. On s'étonnera toutefois que, s'agissant d'un stage obligatoire, l'annexe indique que, sur les 729 étudiants inscrits en L3 en 2012-2013, on ne compte que 340 stagiaires...</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Le dossier fait état d'une moyenne de 28 mobilités entrantes et 38 mobilités sortantes par an (majoritairement en L3). Ces chiffres sont importants. La liste des pays concernés est donnée et les principaux pays sont le Canada, le Brésil, les États-Unis, l'Italie, l'Espagne et la Pologne. Aucun accord Erasmus spécifique, piloté par des enseignants-chercheurs de la formation, n'est mentionné.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Les conditions d'admission en licence sont conformes à la législation. Les étudiants sont admis prioritairement en fonction de leur origine géographique. Il existe des passerelles entre la licence de <i>Psychologie</i> et les licences de sciences de l'éducation et de sciences cognitives. Il existe des dispositifs d'aide à la réussite mis en place par l'établissement (aide aux bacheliers technologiques notamment) mais rien de spécifique à la formation. Il est mentionné qu'une convention permet aux étudiants d'intégrer des formations professionnalisantes et de les préparer à des concours d'entrée, mais son fonctionnement n'est pas précisé.</p>

<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Outre les modalités classiques, il existe trois adaptations pour les étudiants ayant des contraintes particulières : le régime spécial d'étude (RSE) qui est un aménagement d'emploi du temps et de modalités de contrôle des connaissances pour les salariés, chargés de famille..., le contrat de formation personnalisé (CFP), qui donne l'accès aux CM grâce à des podcasts et à des TD le samedi pour des salariés, et le régime de formation par la pratique (FPP), destiné à des étudiants pouvant justifier d'une pratique professionnelle dans le social et qui peuvent s'appuyer sur cette pratique pour se former. Si les deux premiers aménagements sont clairs et judicieux, le dossier ne permet pas de bien comprendre le troisième. Les étudiants ne suivent pas les cours mais un « séminaire de guidance », et ne passent pas les examens. Il semble qu'il s'agisse d'une sorte d'autoformation dont la validation est peu explicitée. On se demande alors, dans ce contexte, comment les étudiants peuvent justifier d'une formation théorique complète en psychologie légitimant l'obtention du diplôme de licence.</p> <p>Les langues sont présentes à chaque semestre, pour 21 heures à chaque fois, mais le dossier ne précise pas si l'anglais est obligatoire (ce qui est pertinent en psychologie où la littérature scientifique est quasi exclusivement en anglais) ou si les étudiants peuvent apprendre la langue vivante de leur choix. Des enseignements de TICE dispensés en L1 préparent aux C2i niveau 1. Des outils de travail numériques sont proposés aux étudiants mais les enseignants de la formation soulignent les lacunes en matière de soutien numérique à la pédagogie.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Le dossier ne donne aucune indication concernant les modalités de contrôle des connaissances. Les modalités de délivrance des ECTS et la composition des jurys sont classiques.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Aucune modalité de suivi de l'acquisition des compétences n'est signalée autre que l'annexe descriptive au diplôme.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est fait, connu et commenté même si les chiffres donnés sont parfois étranges. En effet, il est précisé que, sur les diplômés, 55 % poursuivent en M1 de <i>Psychologie</i>, 20 % se réorientent vers un autre master ou une autre licence et 20 % redoublent (ce qui est inhabituel pour des diplômés !). Aucun suivi sur les terrains professionnels n'est mentionné.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'y a pas de conseil de perfectionnement. Il existe une commission pédagogique qui se réunit une fois par mois mais dont on ne connaît pas la constitution, sinon qu'elle ne semble pas comprendre de représentants étudiants. Le dossier semble faire la confusion entre conseil de perfectionnement et conseil de l'Institut de psychologie, qui n'est autre qu'un conseil de composante. L'évaluation des enseignements par les étudiants se fait de façon informelle et sur la base du volontariat. Une évaluation de la formation a été réalisée par l'établissement.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Formation solide et assez classique qui couvre toutes les sous-disciplines de la psychologie.
- Présence d'un stage obligatoire en L3.
- Adaptations pédagogiques judicieuses (RSE et CFP) pour les étudiants ayant des contraintes particulières.
- Pilotage dynamique et réflexif de la formation.

Points faibles :

- Taux de réussite faible en L2.
- Les liens avec le monde de la recherche sont insuffisants, et les étudiants n'y sont même pas initiés.
- Volume horaire global faible.
- Manque de données dans le dossier sur les contenus des enseignements et les modalités de contrôle des connaissances ainsi que la nature exacte de la formation par la pratique (FPP) qui permet de valider la licence à partir uniquement de séminaires de guidance.
- Il n'y a aucun suivi de l'acquisition des compétences.

Conclusions :

La licence de *Psychologie* de l'Université Lumière Lyon 2 est une formation classique et généraliste permettant essentiellement l'accès à un master de psychologie. Il serait opportun que l'équipe pédagogique, par ailleurs dynamique, se saisisse d'un certain nombre de questions comme la réussite des étudiants (surtout en L2), l'introduction d'un travail d'étude et de recherche en L3 et l'augmentation du volume horaire présentiel global. Malgré les efforts évidents pour créer des liens avec les milieux professionnels, peu de licenciés semblent mettre à profit leurs acquis dans d'autres secteurs, à court terme. Dans ce contexte il serait utile d'orienter la formation vers des compétences plus générales qui forment à la fois à la recherche et à la pratique.

Observations de l'établissement

HCERES – RAPPORT D’EVALUATION – Observations de portée générale

Mention (Licence, LP, Master) : **Licence de psychologie, Université Lumière Lyon 2**

L’équipe pédagogique, la responsable du diplôme et la directrice de la composante remercient les évaluateurs des retours sur la formation de Licence dont quelques points forts ont été soulignés : une formation solide qui couvre tous les domaines de la psychologie, la présence d’un stage obligatoire en L3, des adaptations pédagogiques judicieuses ainsi qu’un pilotage dynamique et réflexif de la formation. Cependant, un certain nombre de compléments d’information méritent d’être apportés.

Il est à noter en premier lieu que le document demandé et transmis à l’HCERES était celui **d’une autoévaluation de la formation** et non une présentation générale de la Licence. Il ne nous a donc pas semblé opportun de transmettre l’ensemble du contenu des enseignements dispensés sur les trois années, de même que l’ensemble des modalités de contrôle de connaissance, sauf sous la référence du lien avec le site de l’Institut (<http://psycho.univ-lyon2.fr/licence-de-psychologie596403.kjsp?RH=1370938062334&RF=1416841148708>) sur lequel figurent toutes informations et descriptions de cette formation (sans savoir au demeurant que les évaluateurs ne pouvaient consulter ces données électroniques).

Par ailleurs, en raison de consignes institutionnelles données pour la construction de ce dossier d’évaluation, en l’occurrence une limite quantitative, un certain nombre de choix ont nécessairement dû être faits par les rédacteurs.

1. Explications à propos du faible taux de réussite en Licence 2

En L1, les conditions d’accès sont limitées, par décision du rectorat de Lyon et seuls les étudiants néo-bacheliers des départements du Rhône, de l’Ain et de la Loire peuvent accéder à la L1 de psychologie à Lyon 2. Ces conditions d’accès (par priorité académique –APB- sous décision rectorale) ont été formulées afin de limiter les effectifs en Licence à l’Université Lyon 2 et ainsi faire face à l’attrait de notre formation mais aussi à la volonté de beaucoup d’étudiants de pouvoir suivre une formation dans une ville française de taille relativement grande et dynamique. Toutefois, de nombreux étudiants expriment un souhait fort pour venir étudier la psychologie à Lyon 2 dès la L1 (et ce, faute de formation suffisamment généraliste et/ou spécialisée, dans leur région). Les conditions d’entrée en L2 sont ainsi plus souples car des étudiants venant d’autres universités ou d’autres cursus peuvent déposer un dossier de demande d’accès qui est ensuite validé (ou non) par une commission pédagogique. Dans ce cadre, près de 25% des étudiants qui n’ont pas réalisé la L1 de psychologie à Lyon 2 arrivent en L2 (environ 200 étudiants par an) ce qui grossit le nombre d’étudiants inscrits. Par ailleurs, il est à souligner que l’essentiel des aides concernant la réussite en Licence (mise en place de petits groupes de TD, groupe classe etc), l’a toujours été du côté de la première année alors qu’il aurait été nécessaire de mettre en place cette aide à la réussite aussi l’année suivante. Ceci est donc en lien avec des manques certains de financement du côté de la pédagogie en Licence alors que la réussite en L1 est positive tant du côté des résultats que du retour des étudiants (*trois pages entières pour expliquer la situation des taux de réussite en Licence étaient fournies dans le rapport d’autoévaluation à partir des données transmises dans les annexes*).

Moyens possibles mis en œuvre pour contrer ce taux de réussite moins bon en L2 :

Cette situation devrait être partiellement prise en charge dans les années à venir grâce aux nouvelles maquettes formation de manière à améliorer la réussite des étudiants. Par ailleurs, la mise en place de portails d'entrée à Lyon 2 pour l'année 2016-2017 devrait permettre aux étudiants souhaitant suivre la formation de psychologie d'intégrer la filière psychologie dès la Licence 1.

2. Place de l'international : précisions sur les accords Erasmus.

Les accords de mobilité internationale de l'Université Lyon 2 sont de deux types différents : a) des accords-cadres permettant à des étudiants (entrants-sortants) de toute discipline de s'y inscrire ; b) des accords spécifiques portés par des enseignants-chercheurs d'une composante, ouverts à tous les étudiants de cette composante (dans la limite des places disponibles et après sélection sur critères). Les étudiants de psychologie souhaitant réaliser une mobilité académique sortante utilisent les deux voies. Concernant **les accords de mobilité** pilotés spécifiquement par des enseignants-chercheurs de la composante (IP-UL2), nous comptons 19 accords Erasmus+ (14 pays) et 6 accords Monde (4 pays). Le travail de coordination (pilotage, suivi, montage de dossiers, sélection, conversion notes) se fait entre le Responsable des Relations Internationales de la composante, les porteurs de convention, les responsables pédagogique et administratif Licence et le Service des relations internationales de l'établissement.

Accords Erasmus+ spécifiques pilotés par l'IP-UL2

Enseignants-chercheurs IP-UL2 porteurs de conventions

Allemagne	
Westfälische Wilhelms-Universität Münster	<i>Nikos Kalampalikis (PR, Psychologie sociale)</i>
Belgique	
Université Libre de Bruxelles	<i>Vincent di Rocco (MC, Psychologie clinique)</i>
Bulgarie	
Nov Bulgarski Universitet	<i>Vincent di Rocco (MC, Psychologie clinique)</i>
Espagne	
Universidad Complutense de Madrid	<i>Nikos Kalampalikis (PR, Psychologie sociale)</i>
Danemark	
Københavns Universitet	<i>Vincent di Rocco (MC, Psychologie clinique)</i>
Grèce	
Ethniko Kai Kapodistriako Panepistimio Athinon	<i>V. di Rocco & N. Kalampalikis</i>
Panepistimio Kritis	<i>Vincent di Rocco (MC, Psychologie clinique)</i>
Italie	
Università degli Studi di Roma 'La Sapienza'	<i>V. di Rocco & N. Kalampalikis</i>

Università degli Studi di Napoli Federico II	<i>Vincent di Rocco (MC, Psychologie clinique)</i>
Università degli Studi di Palermo	<i>Vincent di Rocco (MC, Psychologie clinique)</i>
Università degli Studi di Padova	<i>Vincent di Rocco (MC, Psychologie clinique)</i>
Lituanie (2015)	
Vilnius University	<i>Nikos Kalampalikis (PR, Psychologie sociale)</i>
Pays-Bas (2015)	
Leiden University	<i>Nikos Kalampalikis (PR, Psychologie sociale)</i>
Pologne	
Uniwersytet Łódzki	<i>Philippe Sarnin (PR, Psychologie du travail)</i>
Szkoła Wyższa Psychologii Społecznej	<i>Nikos Kalampalikis (PR, Psychologie sociale)</i>
Portugal	
Universidade de Coimbra	<i>Serge Portalier (PR, Psychologie de la santé)</i>
Roumanie	
Universitatea din Bucuresti	<i>Vincent di Rocco (MC, Psychologie clinique)</i>
Suède	
Lunds Universitet	<i>Nikos Kalampalikis (PR, Psychologie sociale)</i>
Turquie	
Istanbul Universitesi	<i>Vincent di Rocco (MC, Psychologie clinique)</i>

Accords Monde spécifiques pilotés par l'IP-UL2

Enseignants-chercheurs IP-UL2 porteurs

Argentine	
Universidad de Ciencias Empresariales y Sociales	<i>Magali Ravit (MC-HDR, Psychologie clinique)</i>
Universidad Nacional de La Matanza	<i>Magali Ravit (MC-HDR, Psychologie clinique)</i>
Universidad Nacional de Mar del Plata	<i>Magali Ravit (MC-HDR, Psychologie clinique)</i>
Brésil	
São Paulo: Universidade Presbiteriana Mackenzie	<i>Georges Gaillard (MC-HDR, Psychologie clinique)</i>
Chili	
Universidad de Chile	<i>Nikos Kalampalikis (PR, Psychologie sociale)</i>
Uruguay	
Universidad de la República	<i>Magali Ravit (MC-HDR, Psychologie clinique)</i>

3. Suivi de l'acquisition des compétences :

Cette notion reste discutable sur le fond et nécessiterait des indications supplémentaires de la part des évaluateurs pour expliquer ce qu'ils entendent par « **suivi de l'acquisition des compétences** ». À savoir : quelles sont les clefs proposées par le ministère pour ces procédures d'évaluation des étudiants sachant que la notion même de compétence peut elle aussi être discutée. Cela nécessiterait la mise en place **d'indicateurs spécifiques pour chaque enseignement** et un suivi sur un temps plus ou moins long, ce qui peut s'avérer difficile dans le cadre de la formation Licence

Direction de la Formation et de la Vie Etudiante
Campus Berges du Rhône
86, rue Pasteur, 69365 LYON cedex 07

comprenant un effectif sur les trois années d'environ 2000 étudiants. Ce type de suivi est donc à réfléchir plus avant dans les années à venir grâce à l'aide du ministère et des services centraux de l'Université.

4. Liens avec le monde de la recherche en Licence :

Nous remercions les évaluateurs qui soulignent l'importance de la recherche à un moment où (y compris en master) celle-ci tend à être diluée avec la professionnalisation. Cependant, il est difficile d'initier tous les étudiants à la recherche au sens strict du terme (expérimentations, recherches menées en laboratoire, contrôle des aller-venues sur le terrain etc.) sachant que les effectifs en Licence sont lourds. Malgré tout, de nombreux enseignants-chercheurs de notre formation amènent les étudiants à construire des projets de recherche dans le cadre des TD, à mettre en place des méthodologies de recherche, des outils, à construire des bibliographies et surtout à comprendre et à utiliser la démarche de la recherche dès la première année de Licence. Ils exemplifient aussi dans le cadre de leurs enseignements, en cours magistraux notamment, leurs propres travaux de recherche et présentent les activités de leurs laboratoires (comme ceci se trouve d'ailleurs indiqué dans le rapport d'autoévaluation).

Par ailleurs, la nouvelle maquette de Licence (qui entrera en vigueur en septembre 2016), intègre des dimensions de recherche qui n'étaient pas suffisamment poussées jusqu'à lors. En effet, l'équipe pédagogique a décidé de proposer des enseignements d'Histoire de la psychologie (L1) mais aussi dès la L2 à tous les étudiants de manière transversale : l'apprentissage des outils méthodologiques de la recherche (entretiens, questionnaires, tests, etc.), de l'épistémologie et de l'éthique ainsi que de la déontologie. Ces nouveaux enseignements permettront d'approfondir les connaissances des étudiants du côté de la démarche et des pratiques de recherche.

5. Organisation concernant le fonctionnement des réunions à l'Institut de psychologie et détails de certaines commissions :

L'institut de Psychologie fonctionne au rythme d'une réunion chaque semaine, auxquelles participent les enseignants-chercheurs et administratifs en fonction de leurs responsabilités et statuts. Le tableau ci-dessous présente les modalités de ces réunions hebdomadaires.

Réunions obligatoires régulières*	Régularité
Conseil de composante (« dit Conseil de l'Institut »)	1 ^{er} mardi du mois à partir de 9h30
Bureau de l'Institut	2 ^{ème} mardi du mois de 8h30 à 9h30
Réunion de département (formation)	2 ^{ème} mardi du mois à partir de 9h30
Réunion de laboratoire (recherche)	3 ^{ème} mardi du mois à partir de 9h30
Commission équipe formation Licence et master (« dite commission pédagogique »)	4 ^{ème} mardi du mois à partir de 9h30

* S'ajoutent en cours d'année d'autres réunions d'équipes et/ou des responsables et de la direction, en regard de l'actualité et des besoins universitaires.

Nous avons souhaité revenir sur la composition de l'une de ces réunions qui n'avait pas été suffisamment explicitée dans le document :

a. Détails concernant la composition de la commission pédagogique actuelle de Licence (quinquennal 2011-2016) :

La composition de l'équipe de la commission pédagogique comprend actuellement : la directrice de l'Institut de psychologie, la chef des services administratifs, les responsables d'année de la Licence (L1, L2, L3) et la responsable générale du diplôme de Licence. Par ailleurs, un représentant administratif de la Licence de psychologie ainsi qu'un représentant pour chaque année de Licence par spécialité siègent aussi dans cette commission, ainsi que des enseignants représentant les dispositifs CFP et FPP. Cependant, lors du prochain contrat quinquennal, l'équipe pédagogique de Licence mettra donc aussi en place un conseil de perfectionnement.

A noter que cette commission prévoit aussi un temps de réunion commun avec les membres de la commission pédagogique de Master (= commission plénière), dans un souci de partage d'informations et de lien entre les différentes années d'étude.

b. Mise en place d'un conseil de perfectionnement (2016-2021) :

Le nouveau contrat quinquennal verra la Licence se doter d'un **conseil de perfectionnement** qui comprendra : le responsable du diplôme, les représentants de l'équipe pédagogique, des représentants étudiants et des membres extérieurs à l'université concernés par des champs couverts par le diplôme. Il se réunira à raison de 2 fois dans l'année (une réunion par semestre).

6. Complément d'information au sujet de FPP

Concernant la **Formation à Partir de la Pratique**, nous soulignons que cette formation existe à Lyon2 depuis 35ans, et que si les modalités de travail et d'accès au diplômes ne sont ni identiques, ni assimilables à celles du « régime général », l'exigence dans le travail attendu de la part des professionnels - étudiants qui suivent ce régime d'étude, fait l'objet d'un consensus au sein de l'Institut de Psychologie de Lyon2¹, et d'un travail d'homogénéisation au titre des diplômes Licence et Master1. Actuellement 8 enseignants titulaires (2PU, 5MCF, 1 PAST) exerçant en « régime général » interviennent dans la FPP ; certains enseignants ayant des postes interfaces entre ce département et le département clinique d'une part et psychologie sociale et du travail d'autre part ; d'autres titulaires participent également aux validations de ce parcours.

Soulignons également le taux de réussite des étudiants issus de ce cursus, pour l'accès au M2 : il est de 70% à 100% selon les années ; ce qui témoigne de la qualité du parcours réalisé par les professionnels – étudiants.

Ce régime d'étude a constitué une VAE avant la lettre, en prenant en compte les compétences que les professionnels du soin, du travail social, de l'enseignement, etc., possédaient en matière de psychologie. Si, en effet ce dispositif n'intègre pas explicitement, la validation des acquis académiques, les étudiants ont fréquemment réalisé des parcours de formation qui attestent d'un niveau académique de l'enseignement supérieur ; ces acquis doivent faire l'objet d'un travail de transformation (de théorisation et d'appropriation), afin de pouvoir être validés comme Licence de Psychologie, ce qui suppose un véritable cheminement de formation.

Le dispositif FPP propose en effet aux professionnels exerçant dans des métiers au sein desquels la composante psychologique est fortement sollicitée, de se mettre en position de *recherche* à partir de leur pratique, et de l'expérience relationnelle qui s'y déploie. Leur statut est ainsi comparable à un étudiant de doctorat qui va devoir construire son savoir à partir de l'ensemble des sources possibles

¹ Cela est aussi vrai dans d'autres universités qui ont pu accueillir des étudiants ayant obtenues une licence et un master 1 selon ce cursus.

d'apprentissages (les étudiants FPP peuvent participer aux CM et aux Td du régime général ; ils ont accès aux cours podcastés ; ils disposent également d'un accès à un ensemble de conférences en ligne, à une pluralité de modules thématiques et méthodologiques ; outre le fait qu'actuellement l'accès à la connaissance via internet, est une ressource infinie ; etc.).

La **validation** du cursus se fait par la soutenance d'une succession de travaux de recherche devant des jurys de trois personnes (enseignants et professionnels habilités par l'université) – trois sessions annuelles de jurys sont proposées à ces étudiants –. Outre cette modalité de validation ils doivent aussi valider de façon distincte l'enseignement de langue, les modules de statistiques (2 niveaux) et le Td de neurobiologie. Ce travail de recherche doit en effet à termes, correspondre à ce qui est attendu d'un étudiant de Licence. Nous soulignons au passage que le professionnel - étudiant chemine à son rythme, de façon non linéaire *a contrario* de ce qui se pratique dans le « régime général ».

Le référentiel utilisé pour l'évaluation des travaux de recherche de ces étudiants, permet de vérifier la progressive intégration des connaissances attendues et sa juste utilisation. La grille d'évaluation est composée de 3 champs et de 3 aspects et de 6 niveaux allant de l'« élaboration entamée » à « recherche avancée² ».

Ce qui est désigné dans le rapport d'expertise comme « séminaire de guidance », ne correspond pas à ce que nous proposons, au niveau des groupes de travail. Comme ce dispositif s'adresse à des professionnels, le groupe joue comme un réseau de chercheurs, mettant en place une émulation au niveau de la méthodologie de recherche, ainsi que sur l'exigence de métabolisation du savoir et de l'éclairage de la clinique de chacun. Outre les ressources proposées par les enseignants et par les collègues, les étudiants vont chercher ce dont ils ont besoin, comme cela est le cas dans toute véritable recherche (recensions bibliographiques, rencontre avec des experts, etc.).

Notons également que parmi ces professionnels, un certain nombre n'a pas la visée de poursuivre leur formation en psychologie, par la réalisation d'un master. Pour ces étudiants qui ne souhaitent pas poursuivre des études en Psychologie, leur cheminement en Licence leur permet de redynamiser une capacité de penser, et de trouver un positionnement professionnel plus distancié, à partir de cette mise en recherche et du décentrement qu'elle implique.

Pour une clarification de ce dispositif, nous joignons en annexe de ce document une explicitation du sous-bassement théorique et épistémologique de ce dispositif, ainsi que le détail de ses modalités pédagogiques (grille d'évaluation explicitée, etc.).

Directrice de la composante

Pr Nathalie DUMET
en collaboration avec les responsables pédagogiques de la Licence

Jean-Luc MAYAUD
Président de l'Université Lyon 2



² Ce dernier niveau équivaut à un travail publiable dans une revue à comité de lecture, et à une mention au niveau du Master 1. Pour le détail de cette grille nous renvoyons le lecteur à l'explicitation proposée en Annexe à ce document.